

## Résolution du conseil communal du 24 mai 2022

## Le Conseil,

- Procède à l'élection de monsieur Mostafa Bentaha en qualité de conseiller communal
- Procède à l'élection de monsieur David Leclercq en qualité de conseiller communal
- Procède à l'élection de madame Alitia Angeli en qualité de 9ème échevine
- Désigne madame Delphine Chabert en qualité de représentant à l'AG de l'asbl Forest Centre Culturel
- Approuve la convention sur la médiation dans le cadre des sanctions administratives communales
- Adopte le rapport d'analyse des avis et recommandations exprimés par le Conseil Citoyen Forestois
- Approuve le troisième thème traité par le Conseil Citoyen Forestois
- Prend acte du remplacement et du paramétrage de la nouvelle antenne Wireless à l'Abbaye
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
  - La mission "d'auteur de projet" relative à la réhabilitation du site de l'Abbaye de Forest et sa reconversion complète en pôle culturel
  - Le réaménagement d'un terrain de sport dans le site Divercity
  - La fourniture, le montage et l'installation de mobilier sur mesure
  - La location et l'entretien de vêtements de travail
  - La fourniture de matériel électrique et lampes ainsi que de l'ensemble des accessoires et petit outillage
  - La fourniture de matériel de plomberie
  - La fourniture de matériel de chauffage
  - La fourniture de matériaux en bois ou dérivés et accessoires
  - La mise en conformité de la cabine Haute Tension de l'Ecole 3
  - La réalisation de l'inventaire des arbres en voirie et de leur diagnostic phytosanitaire, et remise d'un plan de gestion de ce patrimoine
  - L'entretien des menuiseries extérieures: portes, châssis et vitrages
  - L'entretien des espaces verts dans la commune en ce compris le cimetière (2 lots)
- Approuve le règlement d'ordre intérieur Bia Bouquet
- Verse dans le domaine public communal, les parties des parcelles cadastrées à Forest 4<sup>ème</sup> Division, section D n° 263T et n° 264V3 (squares Manon, Lison, Toinon, Madelon et Bia Boucquet), n° 286D18 (avenues Général Dumonceau et Verrerie), n° 286F23 (avenue des Familles) et n° 270N7 et n°250E9 (rue des Bonnes Mères) qui appartiennent au Foyer du Sud et qui sont déjà utilisées comme espace public
- Approuve les termes du quatrième « Accord Modificatif au Contrat de bail du 25 juin 2014 », conclu avec Audi Brussels SA
- Approuve le contrat de bail des locaux du CPAS de Forest
- Approuve la modification du statut pécuniaire concernant le pécule de vacances
- Revoit sa décision du 23 novembre 2021 relative à la fixation des échelles barémiques communales
- Modifie la clé de répartition concernant les interventions lourdes sur les terrains sportifs naturel et synthétiques (éclairage du Bempt)
- Prend acte de la déclaration de places vacantes pour l'année scolaire 2022/2023

- Approuve les règlements de travail de l'enseignement ordinaire et spécialisé dans les écoles communales francophones
- Approuve la convention entre la commune de Forest et la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre des projets du Dispositif d'Accrochage Scolaire 2021-2024
- Approuve les modifications au budget d'exploitation et au budget patrimonial de la régie foncière pour 2022
- Approuve la convention entre la société Petits Riens et la Commune de Forest pour la collecte de déchets textiles ménagers
- Approuve la convention entre la Recyclerie Sociale de Saint-Gilles et la Commune de Forest pour la collecte d'encombrants
- Approuve la convention conclue pour l'année 2021 entre la Commune de Forest et l'Etat fédéral Justice
- Approuve la répartition 2022 de l'enveloppe Impulsion du programme de Cohésion sociale et les conventions particulières Impulsion 2022
- Approuve le règlement d'ordre intérieur des concertations locales de Cohésion sociale
- Entend 6 interpellations et 2 questions orales de conseillers communaux
- Octroie 1 pension
- Remplace la secrétaire communale pendant son absence du 30 avril au 29 mai 2022
- Prolonge le stage en vue d'une nomination d'un agent
- Nomme 8 enseignants
- Remplace un mandat (conseil de police)